



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

CONSEIL DE COMMUNAUTE du JEUDI 2 OCTOBRE 2014

PLOMEUR - Espace Jeunesse Loisirs

COMPTE-RENDU

Convoqué par lettre ou courriel du 24 septembre 2014, le conseil de communauté s'est réuni à l'Espace Jeunesse Loisirs de PLOMEUR sous la présidence de Monsieur Raynald TANTER,

Le jeudi 2 octobre 2014 à 18 H 30.

En qualité de Maire de PLOMEUR, M. CREDOU souhaite la bienvenue à l'assemblée et laisse la parole à M. TANTER après avoir salué Mme Annick LE LOCH, députée.

Le Président précise que la charge de travail est bien là pour les élus et les services. Il explique que d'ici la fin de l'année, devront se mettre en place le contrat de partenariat entre le Pays de Cornouaille et la Région, le contrat de territoire entre la CCPBS et le Conseil général et le schéma de mutualisation de la collectivité. Il a par ailleurs demandé aux Présidents de commissions une feuille de route pour définir les projets majeurs et ainsi travailler sur les futures orientations budgétaires.

M. TANTER tient à préciser qu'il a également souhaité que tous les conseillers soient destinataires des comptes-rendus de Bureau.

Il rappelle sa volonté d'afficher comme priorité le volet économique avec notamment l'embauche d'un chargé de mission qui a pris ses fonctions en juillet, la relance de l'extension de la zone d'activité du Sequer Nevez, la présence à la Foire exposition de PONT L'ABBE pour faire la promotion des zones existantes et la prise de très nombreux contacts avec les différents acteurs économiques.

Le Président se dit également très préoccupé par la filière pêche et rappelle la rencontre du 11 septembre 2014 avec le Président de la CCI qui a permis de montrer la volonté territoriale d'être main dans la main pour « réfléchir à notre avenir et montrer notre détermination ».

Il explique par ailleurs, qu'il est devenu référent au Conseil d'Administration de Quimper Cornouaille Développement pour les questions de maritimité et évoque l'étude en cours avec Invivo.

Il rappelle le partenariat de la communauté de communes dans l'organisation des championnats de Funboard et de Paddle à la Torche qui attireront sans doute plus de 100 000 visiteurs et en profite pour remercier les associations et acteurs locaux.

Le Président souhaite rassurer l'assemblée sur sa détermination à promouvoir le territoire sous toutes ses formes.

Enfin, comme l'a souhaité le Bureau, il conviendra de mettre très rapidement en œuvre le PLH sur le territoire en travaillant « avec nos voisins du Haut Pays Bigouden ».

M. TANTER en profite pour saluer Michel CANEVET pour son élection au Sénat et explique que pour sa part, il a décidé de ne pas se représenter aux élections départementales et ainsi, être encore plus présent sur la Communauté de communes.

Le Président propose à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour un point concernant la route du vent solaire qui sera traité en fin de rapport. Pas d'opposition.

Après ces propos préliminaires, le Président fait procéder à l'appel :

Sont présents :

COMBRIT	MM. BEAUFILS, GAONAC'H, Mme TANGUY,
GUILVINEC	Mme GADONNAY, MM. LE BALCH, TANNEAU
ILE TUDY	MM. COIC et JOUSSEAUME
LOCTUDY	Mme BUANNIC, MM. LE DREAU, MEHU, et Mmes RAPHALEN et ZAMUNER
PENMARC'H	MM., BUREL, Mme DUPONT, MM. LE FLOC'H, TANTER
PLOBANNALEC-LESCONIL	Mme CALVEZ, M. LE LOC'H
PLOMEUR	MM. ANDRO, CREDOU, GARREC, Mme GOUZIEN
PONT-L'ABBE	Mme CAOUDAL, M. COUIC, Mme DREAU, MM. MARTIN, MAVIC, Mme TINCQ
SAINT JEAN TROLIMON	M. DROGUET et Mme GRAVOT
TREFFIAGAT	Mme BOURHIS, M. CHEVRIER, Mme TANNEAU
TREGUENNEC	MM. BOUCHER et MOREL
TREMEOC	M. L'HELGOUARC'H et Mme TANNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. BOUGUEON (PENMARCH) à M. ANDRO (PENMARCH) ; M. LE MOIGNE (PLOBANNALEC LESCONIL) à Mme BUANNIC (LOCTUDY) ; M. LE DOARE (PONT L'ABBE) à M. MAVIC (PONT L'ABBE)

Absents excusés :

M. YVÉ (COMBRIT) ; Mme GUYOMAR (PENMARCH) ; M. JULLIEN (PLOBANNALEC LESCONIL) ; Mme BARANGER (PONT L'ABBE)

Le Président constate qu'avec 38 présents et 3 pouvoirs, le nombre de votants s'établit à 41.
Le quorum est atteint.

Assistent également à la réunion :

Mme Annick LE LOCH, Députée, Mmes DIDYMUS, LE GAL, LAURENT, M. DUBOURG et PIMENTEL, agents de la collectivité ainsi que les représentants de la presse locale.

M. TANTER propose la candidature de Mme Marie-Thérèse GOUZIEN comme secrétaire de séance.
Accord de l'assemblée.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des observations concernant le compte-rendu de la séance du 19 juin 2014. Il n'y a pas d'observation. Celui-ci est donc considéré comme adopté.

Approbation du Programme Local de l'Habitat

M. GAONAC'H rappelle les différentes étapes du dossier lancé lors du précédent mandat et précise qu'il s'agit d'un travail de longue haleine puisque plus de 2 ans et demi auront été nécessaires pour élaborer ce Programme Local de l'Habitat (PLH).

Il rappelle les enjeux et précise que le PLH est une boîte à outils qui sert à intervenir sur le territoire avec pour ambition particulière de faire en sorte que les jeunes puissent rester habiter sur le territoire et les seniors à leur domicile.

Pour le vice-Président, le temps est venu de rendre ce PLH exécutoire et demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Mme ZAMUNER s'interroge sur la date de mise en place.

M. GAONAC'H répond : tout de suite, dès ce soir et pour 6 ans.

Le vice-Président met au vote.

Le PLH est approuvé à l'unanimité moins une abstention (M. LE DREAU)

Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

Le Président expose que la Chambre Régionale des Comptes a procédé à l'examen et au contrôle de la collectivité en 2013-2014 dans le cadre du programme habituel.

Arrivée de M. BUREL à 19 H 00

Le Président précise qu'il a proposé à M. STANZEL d'être présent et que celui-ci a décliné l'invitation.

Pour M. TANTER, ce rapport est un outil qui permet de s'améliorer, qu'il prend en compte les remarques et que les services seront attentifs aux recommandations. Un autre contrôle devrait intervenir d'ici quelques années, selon la périodicité habituelle.

Le Président demande s'il y a des observations particulières.

Mme BUANNIC s'étonne qu'il soit fait référence au portage de repas sachant que la Communauté de communes n'a pris la compétence qu'en 2013.

Le Président répond que le rapport porte essentiellement sur la période 2009 - 2012 mais que les juges ont également posé des questions sur la période 2013 et début 2014.

Le Président précise qu'un courrier sera adressé à la Chambre Régionale des Comptes pour les informer que le conseil a bien pris connaissance du rapport et des recommandations formulées.

Le conseil prend acte de la communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Convention Communauté de communes du Pays Bigouden Sud/SAUR/SFR

M. MAVIC précise qu'il s'agit d'une convention tripartite, renouvelée pour 15 ans incluant les obligations et rémunérations de chacun et dont les conditions sont plus avantageuses que la précédente. Il invite les élus à se référer au projet en annexe du rapport.

Mme RAPHALEN demande s'il y a d'autres références de convention de ce type.

Le vice-Président s'engage à se renseigner et propose de joindre la réponse au compte-rendu.

Après renseignement, cette convention suit le modèle-type utilisé par la SAUR et SFR en Bretagne dans le cadre d'une harmonisation technique et financière des conventions.

Le vice-Président met au vote.

Accord unanime du conseil.

Arrivée de Mme TANGUY à 19 H 10.

Règlement Intérieur des assemblées

M. TANTER rappelle que ce document a été présenté en Bureau et qu'il n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière. Il précise que les ajustements proposés portent essentiellement sur la dématérialisation et reste dans le respect des textes qui régissent ce type de règlement.

Il demande s'il y a des observations concernant le document annexé au rapport.

Mme BUANNIC fait observer que le règlement prévoit une réunion tous les trois mois et que le conseil précédent s'est déroulé le 19 juin soit plus de trois mois avant celui de ce jour.

Pour le Président, « si on fait une moyenne, on les tiendra, sachant que deux conseils sont prévus d'ici fin de l'année en novembre et décembre ».

Le conseil, à l'unanimité, approuve le Règlement Intérieur joint au rapport.

TEOM – Exonération des entreprises assujetties à la Redevance Spéciale

M. MEHU donne lecture du rapport. Il propose donc d'exonérer, comme les années précédentes, de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères les personnes et établissements assujettis à la Redevance Spéciale et invite l'assemblée à prendre connaissance de la liste figurant en annexe du rapport de présentation.

Le vice-Président met au vote.

Accord unanime du conseil.

Révision du prix de l'eau

M. MAVIC, vice-Président explique qu'il est proposé une augmentation de 0.5 % des tarifs de la part collectivité faisant passer le prix de l'abonnement de 28.23 € à 28.38 € et le mètre cube d'eau consommé de 0.7791 € à 0.7830 € ce qui représente une augmentation des recettes de plus de 11 000 €.

M. MAVIC met au vote.

Accord à l'unanimité pour la revalorisation du prix de l'eau de 0.5 %.

Convention de vente d'eau en gros à la Communauté de communes du HAUT PAYS BIGOUDEN et BENODET

M. MAVIC, vice-Président explique les bases de calcul et les raisons de la baisse du prix de l'eau.

Mme RAPHALEN demande pourquoi la revalorisation n'est pas faite sur la base de l'inflation comme pour les consommateurs en Pays Bigouden Sud. M. MAVIC précise que les termes des conventions avec la CCHPB et BENODET disent que la revalorisation annuelle se fait sur la base des coûts réels de production.

A l'unanimité, le conseil autorise le Président à signer :

1. L'avenant à conclure avec la CCHPB pour l'actualisation du prix de vente à 0.259 €/m³ en 2015
2. L'avenant à conclure avec BENODET pour l'actualisation du prix de vente à 0.2203 €/m³ en 2015.

Révision des statuts du SDEF

M. CREDOU présente le projet de révision des statuts du SDEF concernant notamment l'article 5.12

Accord unanime du conseil pour approuver les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère.

AQUASUD – Révision du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours

M. JOUSSEAUME rappelle qu'il s'agit d'un Plan validé en 2013 et que depuis sont intervenues quelques modifications qui nécessitent un ajustement.

Il précise que le projet de POSS est annexé au rapport et demande s'il y a des questions.

Accord unanime du conseil pour APPROUVER le nouveau Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) d'AquaSud.

Désignation de délégués aux conseils d'administration des lycées

Accord à l'unanimité pour désigner aux Conseils d'Administration :

- M. Stéphane MOREL pour le lycée général Laënnec de PONT L'ABBÉ
- M. Joël MARTIN pour le lycée professionnel Laënnec de PONT L'ABBÉ
- M. Daniel LE BALCH pour le lycée maritime du GUILVINEC

Siège communautaire – Marché de maîtrise d'œuvre sans suite

M. CREDOU donne lecture du rapport et demande s'il y a des questions.

Mme TANGUY s'étonne que les besoins n'aient pas été suffisamment bien définis avant le lancement du concours de maîtrise d'œuvre.

M. TANTER rappelle que le Bureau a jugé qu'il fallait mettre la priorité sur les investissements à titre économique mais se dit conscient des mauvaises conditions de travail des collaborateurs. Des solutions satisfaisantes et rapides sont recherchées pour les besoins actuels.

Pour le Président, un certain nombre d'évolutions de l'organisation territoriale et la mise en place de mutualisations vont demander de nouvelles adaptations. Il précise qu'il vaut mieux éviter de réaliser un investissement qui ne corresponde pas à une vision de moyen terme. Pour le Président, il s'agit de faire preuve de sagesse.

M. CREDOU met au vote.

Accord unanime moins une abstention (M. ANDRO)

Décision modificative - Budget annexe de l'EAU

M. MAVIC, vice-Président rappelle les dépenses d'urgence qui nécessitent cette décision modificative qui s'équilibre à 36 900 € en section de fonctionnement et à 80 000 € en section d'investissement.

Approbation unanime du conseil.

Décision modificative Budget annexe du CLIC et durées d'amortissement

Mme CAOUDAL, vice-Présidente donne lecture du rapport. Elle explique qu'il s'agit de modifications peu importantes qui conduisent à quelques ajustements en investissement et fonctionnement et précise les durées d'amortissement du budget annexe du CLIC

Accord unanime du conseil.

Modification du tableau des emplois

M. JOUSSEAUME présente les modifications envisagées au tableau des effectifs.

En l'absence de questions, le vice-Président met au vote.

Accord unanime du conseil sur les modifications proposées.

Le Président passe la parole à Mme GRAVOT pour le rapport complémentaire.

Route du Vent Solaire – groupement de commandes et définition de l'intérêt communautaire

Mme GRAVOT rappelle qu'il s'agit de 65 km, assez connus, aussi appelé route mythique de la côte, de la pointe du Raz à Penmarch. Pour la vice-Présidente le problème est que la signalétique n'est plus performante et que les organismes touristiques hésitent à la recommander.

Elle rappelle l'étude lancée en 2012 pour redynamiser cette route et l'accord des deux autres communautés de communes pour lancer une action commune qui permettrait une révision des tables, des aménagements de sites et de signalisation. Il conviendrait alors de passer une convention de groupement de commande.

Mme GRAVOT précise qu'il s'agit de profiter de l'opportunité des fonds Leader qui permettront de financer la refonte de la signalétique à hauteur de 50 %.

Elle explique que la CCPBS se heurte néanmoins à une petite difficulté, sachant qu'elle n'a pas dans ses compétences la possibilité d'intervenir sur la signalétique touristique.

Mme GRAVOT tient à rappeler qu'il s'agit d'un cas d'urgence car le programme Leader se termine fin 2014.

A la question de Mme BUANNIC sur le circuit qu'emprunte la route du Vent Solaire, Mme GRAVOT répond que quatre communes sont impactées : TRÉGUENNEC, PENMARC'H, PLOMEUR, ST JEAN TROLIMON.

Mme RAPHALEN rappelle qu'elle a fait partie « des grands hébergeurs » et tient à préciser que la route du Vent Solaire est très appréciée. Pour elle, il faut penser aux acteurs touristiques qui vont en bénéficier et ajoute, *7 000 € c'est peu pour le retour sur investissement.*

Mme BUANNIC dit être solidaire mais regrette de ne pas être plus informée.

Pour le Président, une réflexion sera à mener sur l'organisation touristique à l'échelle du territoire voire plus largement.

Mme ZAMUNER dit ne pas se souvenir que la « Promotion » ait été évoquée en réunion de Bureau.

A la demande du Président Claire LE GAL précise qu'il ne s'agit que de la promotion de la Route du Vent Solaire et non de la promotion du territoire.

Le Président met au vote. Accord à l'unanimité pour constituer un groupement de commandes avec les EPCI voisins pour le renouvellement de la signalétique sur l'itinéraire touristique de la route du Vent Solaire et pour ajouter au sein de la compétence du développement économique, parmi les actions de développement économique et touristique d'intérêt communautaire « Accompagnement de projets d'aménagement touristique d'intérêt communautaire, **« Est déclaré d'intérêt communautaire le balisage, le mobilier spécifique et la promotion de l'itinéraire touristique « Route du Vent Solaire ».**

Avant de clore la séance, Le Président rappelle qu'il a reçu une question écrite de M. Joël MARTIN et lui laisse la parole.

L'élu de PONT L'ABBÉ donne lecture du courrier :

« Revenons au rapport préparatoire que vous nous avez adressé pour le conseil communautaire du 2 octobre 2014 »

En page 6, nous y lisons « ...de par sa façade littorale importante, l'activité économique se trouve orientée vers la pêche... » Or, si je me réfère à ce que nous a dit Monsieur Michel Bolloré (responsable du développement territorial à la C.C.I de Quimper) lors de la commission économique du 10/09/2014, la pêche n'a de cesse de traverser des crises depuis plusieurs années bien que cela soit là le deuxième secteur économique de la Cornouaille (Chiffres 2012 / 6100 tonnes pour un C.A de 154 millions d'Euros). Ces crises sont récurrentes.

Voici ma question :

« Ne pensez-vous pas que les élus de la CCPBS devraient organiser des rencontres voire des réunions de travail avec les professionnels de la mer non pas pour parler des quotas et des problèmes liés à l'Europe mais pour voir ainsi de quelle manière, nous pourrions les accompagner pour faire évoluer leur modèle économique afin, par exemple, d'imaginer notamment une relocalisation des structures industrielles permettant de créer des produits innovants à plus forte valeur ajoutée, une meilleure maîtrise au niveau des coûts d'exploitation, un rachat (ou achat) des bateaux par les structures, une mise en place de circuits courts, une réorientation et réorganisation du transport, une conquête de

nouveaux marchés notamment à l'export- à noter que l'export breton représente à peine 2,5 % de l'export à l'échelle française (principalement agro et industries connexes) – et bien sûr de créer de l'emploi ?

Il est clair que si le modèle économique de la pêche n'évolue pas ... la filière connaîtra demain ce que vit aujourd'hui la filière agro ! Nous ne pouvons donc qu'agir plutôt que demain réagir dans l'urgence.

En réponse, M. CHEVRIER signale que les maires des ports, inquiets pour l'avenir des ports ont rencontré les représentants de la CCI avec la volonté de trouver des solutions et des alternatives à une monoactivité, certes lucrative à un moment donné, mais qui s'essouffle pour différentes raisons et qui a empêché l'implantation d'autres activités.

Des pistes sont exploitées tout en soutenant la pêche « qui n'a plus de personnalités fortes pour la porter » vers des débouchés étudiés avec la Technopole comme l'exploitation de l'eau de mer ; « les bâtiments existent, les idées aussi, il faut aller chercher les investissements » conclut le vice-président qui rappelle aussi que les concessions de pêche à la CCI viennent à échéance en 2017.

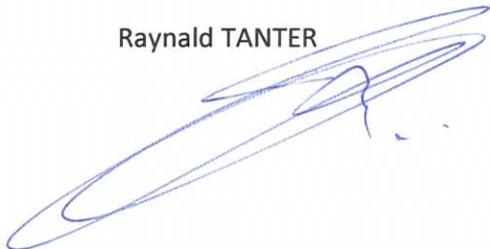
Pour M. LE DREAU, le sujet est « trop important pour qu'on en parle à bâtons rompus »

Le Président conclut : « le sujet est au cœur de nos préoccupations et on se prépare pour de nouvelles opportunités ».

L'ordre du jour est épuisé, le Président lève la séance à 20 H 00.

Le Président,

Raynald TANTER



La secrétaire de séance,

Marie-Thérèse GOUZIEN

